

Pau, le 24 mars 2015


64 000 PAU

à : Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
à : Conseil Général 64 – Direction de l'Équipement
à : Agglomération Pau-Pyrénées – Département Qualité Urbaine

objet : demande de sécurisation d'une traversée piétonne dangereuse sur la rocade de Pau

Lettre Recommandée avec Avis de Réception

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire aujourd'hui pour vous interpellier sur la situation **dangereuse** des infrastructures routières au croisement de l'Avenue de l'Europe (*rocade de Pau*) et de l'avenue Larribau, soit devant l'entrée du nouveau site de l'entreprise TIGF.

FAITS :

- A cet endroit, la limitation de vitesse pour les véhicules est à 70 km/h.
- Le passage piéton est signalé par des panneaux situés au **droit** du-dit passage piéton.
- Dès ses premiers jours d'utilisation, la 308 de la Police équipée d'un radar mobile a constaté des excès de vitesses significatifs sur la rocade (*dont un à 121 km/h*) (*source : La République des Pyrénées*).
- A cet endroit commence (*ou termine !*), sur l'accotement NORD, un cheminement piétonnier longeant/desservant ensuite toute la zone *Europa*.
- Au niveau du passage piéton, un ersatz de terre-plein central équipe la chaussée. Il n'est pas assez large pour s'y tenir, provisoirement, entre les flux de véhicules, et donc traverser la rocade en 2 fois.
- Au niveau de l'accotement SUD, le trottoir n'est pas pourvu de « *bateau* ».
- Au niveau de l'accotement SUD, le trottoir n'est pas pourvu de lampadaire d'éclairage (*il y en a 1 à une dizaine de mètres, derrière un arbre, de sorte que le passage piéton n'est pas dans son cône de lumière*).
- La ligne de bus IDELIS-T3 est la seule desservant correctement la zone *Europa* pour tous les employés, et son terminus devant le site de TOTAL impose la traversée piétonne de l'Avenue de l'Europe pour les piétons se rendant sur la zone *Europa*.

ARGUMENTS :

- Il est compliqué, pour un piéton en pleine possession de ses capacités physiques, de traverser la chaussée d'une seule traite, au vu de la vitesse des véhicules (*quand bien même une demi-chaussée est libre, s'il arrive un véhicule sur l'autre demi-chaussée, vous n'avez pas le temps de traverser, donc vous ne vous engagez pas*) (*les automobilistes hésitent à s'arrêter pour laisser passer les piétons car, au vu de la vitesse de circulation, ils craignent les automobilistes qui les suivent*).
- Il est compliqué de traverser la chaussée avec un fauteuil roulant ou une jambe enraidie, ou en poussant un vélo, du fait de l'absence de « *bateau* » sur l'accotement SUD.
- L'éclairage de la traversée piétonne est insuffisant pour garantir la visibilité des piétons.
- La signalisation du passage piéton devrait se situer **en amont**, et non pas **au droit** du passage piéton, pour **prévenir** les automobilistes.
- De fait, les aménagements actuels, **dangereux**, sont un frein au déplacement des PMR ainsi qu'à l'utilisation des transports en commun et des vélos pour les employés, nombreux, de la zone *Europa*.

Afin de **sécuriser** la traversée des piétons, la rendre possible aux PMR, et rendre attrayante l'utilisation des transports en commun et du vélo, je vous propose aujourd'hui les recommandations suivantes.

RECOMMANDATIONS :

- Limiter la vitesse à 50 km/h sur toute la zone concernée.
- Déplacer les panneaux de signalisation spécifiques au passage piéton dans les 2 sens de circulation, pour les mettre **en amont** de la traversée, et équiper ceux-ci de flashes lumineux clignotants (*vu qu'il est assez atypique d'avoir un passage piéton sur un boulevard périphérique*).
- Aménager un vrai terre-plein central (*accessible aux PMR*) permettant de traverser la chaussée en deux fois en toute sécurité.
- Aménager le trottoir de la demi-chaussée SUD de sorte à permettre le passage de fauteuils roulants ou de vélos poussés à la main.
- Aménager un éclairage de l'accotement SUD au droit du passage piétons.

FAUSSES SOLUTIONS ou NON SOLUTIONS :

- Réaliser **uniquement** des opérations ponctuelles de répression au droit du point dangereux, sans réaliser d'aménagements « sécurisant » des infrastructures.

Au vu de l'argumentaire déployé ci-dessus, je vous demande de bien vouloir réaliser au plus tôt des études et des aménagements complémentaires pour **sécuriser** cette zone, dont l'utilisation piétonne est amenée à se développer.

Le plus urgent est, selon moi, bien évidemment de **ralentir** les véhicules (*et c'est aussi l'aménagement le plus simple à réaliser techniquement*) et **signaler** la zone dangereuse, pour habituer/éduquer les automobilistes habituels de la zone.

Au-delà de la **sécurisation**, indispensable, des **traversées piétonnes**, ces aménagements permettraient de sécuriser :

- la tournée à droite des usagers automobiles de la rocade dans le sens *Ouest* ⇔ *Est* et désirant emprunter l'avenue Larribau, (*je pense en particulier, mais pas uniquement, aux salariés de TOTAL, LEGRAND, IDELIS...*),
- la tournée à droite des usagers automobiles de l'avenue Larribau et désirant emprunter, dans le sens *Ouest* ⇔ *Est*, la rocade,
- la tournée à droite des usagers automobiles de la rocade dans le sens *Est* ⇔ *Ouest* et désirant rentrer sur le site TIGF,
- l'insertion sur la rocade dans le sens *Est* ⇔ *Ouest* des usagers automobiles sortant du site TIGF.

~~La solution la plus sécurisante serait encore de réaliser un rond point, mais j'imagine bien qu'un tel équipement a un coût très important.~~

Dans l'espoir que la sécurisation de la traversée piétonne puisse être réalisée dans les meilleurs délais, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature redacted]

copie du présent courrier est adressée à :

- Association des usagers des routes du nord de Pau
- Association Pau à Vélo
- Association DUT Aquitaine Grand Pau (*Défense des Usagers des Transports*)